

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE
DESTINATION

COMMUNE : AYDIUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut*

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT : Quartier des Salars

Adresse : Salars

Référence cadastrale : B 134

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A et NR

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :**Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?**Oui **Non**

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui **Non**

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui **Non****Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?**Oui **Non**

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : **1990**

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation **Oui** **Non**- Exploitation agricole **Oui** **Non**- Quel type de bâtiment (**bâtiment d'élevage**, hangar de stockage, ...) ?- Autre **Oui** (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

- Cultures **Oui** **Non**

- Prairies **Oui** **Non**

- Landes/terres en friche **Oui** **Non**

- Autre

(préciser) :

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? **Oui** **Non**

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
sous quel mode de faire-valoir ?

- Fermage/métayage

- Autre

(préciser) :

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? **Oui** **Non**

RESEAUX :**Le bâtiment est-il raccordé ?**

- à une route suffisamment dimensionnée ? **Oui** **Non**
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? **Oui** **Non**
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? **Oui** **Non**
- à un réseau d'assainissement ? **Oui** **Non**
sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? **Oui** ? **Non**

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui ? Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui ? Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui ? Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....
.....

Photographie(s):





PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal



GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE
DESTINATION

COMMUNE : AYDIUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut*

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT : Quartier des Salars

Adresse : 10, chemin de Lapoumère

Référence cadastrale : B 97

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : NR

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :

- Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?** Oui **Non**
- si oui est-il proche de la retraite ? Oui Non
 - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui Non

- Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?** Oui **Non**

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : **1990**

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
 - Habitation **Oui** Non
 - Exploitation agricole **Oui** **Non**
 - Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?
 - Autre **Oui** (préciser) :
 - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
 - Leur nature
 - Cultures **Oui** **Non**
 - Prairies **Oui** Non
 - Landes/terres en friche **Oui** Non
 - Autre
 - (préciser) :
 - Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? **Oui** Non
 - Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
 - sous quel mode de faire-valoir ?
 - Fermage/métayage
 - Autre
 - (préciser) :
 - De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? **Oui** Non

RESEAUX :**Le bâtiment est-il raccordé ?**

- à une route suffisamment dimensionnée ? **Oui** Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? **Oui** Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? **Oui** Non
- à un réseau d'assainissement ? **Oui** **Non**
- sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? **Oui** ? Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : ancienne grange
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? **Oui** **Non**
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? **Oui** **Non**
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? **Oui** **Non**
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....
.....

Photographie(s):





PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal



GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE
DESTINATION

COMMUNE : AYDIUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut*

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT : Quartier des Salars

Adresse : 2881, route des Salars

Référence cadastrale : B 81

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :**Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?**Oui **Non**

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui **Non**

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui **Non****Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?**Oui **Non**

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : **1970**

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation **Oui** Non- Exploitation agricole **Oui** **Non**

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre **Oui** (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

▪ Cultures **Oui** **Non**▪ Prairies **Oui** Non▪ Landes/terres en friche **Oui** Non

▪ Autre

(préciser) :

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? **Oui** Non

- Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
sous quel mode de faire-valoir ?

▪ Fermage/métayage

▪ Autre

(préciser) :

- De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? **Oui** Non

RESEAUX :**Le bâtiment est-il raccordé ?**• à une route suffisamment dimensionnée ? **Oui** Non• au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? **Oui** Non• au réseau d'électricité en capacité suffisante ? **Oui** Non• à un réseau d'assainissement ? **Oui** **Non**sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? **Oui** ? **Non**

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : Maison à réhabiliter
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? **Oui** Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui **Non**
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? **Oui** Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....
.....

Photographie(s):





PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal



GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE
DESTINATION

COMMUNE : AYDIUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut*

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT : Quartier Casaubon

Adresse :

Référence cadastrale : D 211

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : A et NR

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :**Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?**Oui **Non**

- si oui est-il proche de la retraite ?

Oui **Non**

- si oui, un repreneur est-il prévu ?

Oui **Non****Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ?**Oui **Non**

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative :

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :

- Habitation Oui **Non**

- Exploitation agricole Oui **Non**

- Quel type de bâtiment (bâtiment d'élevage, hangar de stockage, ...) ?

- Autre Oui (préciser) :

- Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :

- Leur nature

- Cultures Oui **Non**

- Prairies **Oui** Non

- Landes/terres en friche **Oui** Non

- Autre

(préciser) :

- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non

- o Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
sous quel mode de faire-valoir ?

- Fermage/métayage

- Autre

(préciser) :

- o De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :**Le bâtiment est-il raccordé ?**

- à une route suffisamment dimensionnée ? Oui **Non**

- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? Oui **Non**

- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? Oui **Non**

- à un réseau d'assainissement ? Oui **Non**

- sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui ? Non

INTERET ARCHITECTURAL :

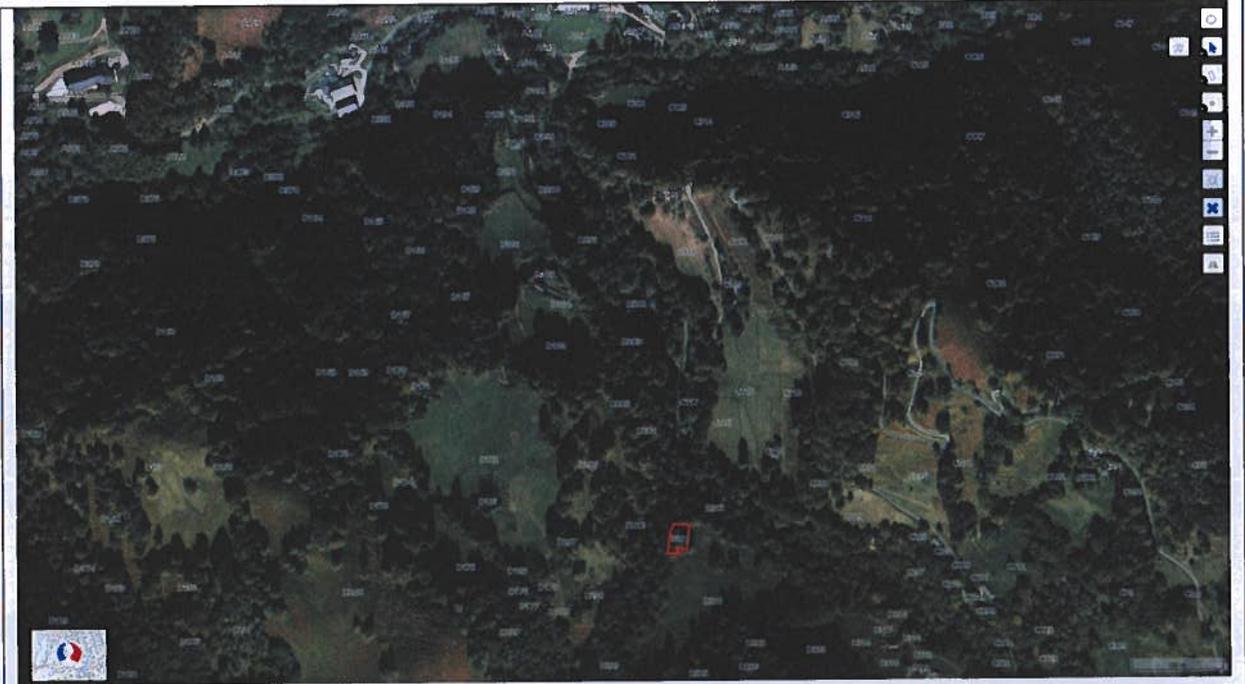
Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment :
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? Oui ? Non
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? Oui ? Non
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? Oui ? Non
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....
.....

Photographie(s):





PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal



GRILLE ANALYSE CHANGEMENT DE
DESTINATION

COMMUNE : AYDIUS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-11 du code de l'urbanisme : « *Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, le règlement peut*

2° Désigner, en dehors des secteurs mentionnés à l'article L. 151-13, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. Le changement de destination est soumis, en zone agricole, à l'avis conforme de la commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers prévus à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, et, en zone naturelle, à l'avis conforme de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLUI:

⇒ **Critères retenus pour l'identification des changements de destination**

- Absence d'enjeu agricole (absence de périmètre de réciprocité...)
- Présence des réseaux (eau potable et électricité...)
- Intérêt architectural présent

⇒ **Une nouvelle destination retenue :**

LOCALISATION DU BATIMENT : Quartier des Salars

Adresse : 317, chemin de Lapoumère

Référence cadastrale : B 122

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : N

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) :

ENJEU AGRICOLE :

- Le propriétaire actuel est-il un exploitant agricole ?** Oui **Non**
- si oui est-il proche de la retraite ? Oui **Non**
 - si oui, un repreneur est-il prévu ? Oui **Non**

Le bâtiment est-il actuellement utilisé à titre agricole ? Oui **Non**

Plus de vocation agricole du bâtiment depuis :

- Date approximative : **1990**

L'environnement du bâtiment :

- Nature des bâtiments proches (à moins de 200 m) :
 - Habitation **Oui** Non
 - Exploitation agricole **Oui** Non
 - Quel type de bâtiment (**bâtiment d'élevage**, hangar de stockage, ...) ?
 - Autre Oui (préciser) :
 - Les terres entourant le bâtiment (à moins de 100m) :
 - Leur nature
 - Cultures **Oui** **Non**
 - Prairies **Oui** Non
 - Landes/terres en friche **Oui** Non
 - Autre
 - (préciser) :
- Même propriétaire ou exploitant que le bâtiment ? Oui Non
 - o Ces terres sont-elles aujourd'hui exploitées par un agriculteur ?
 - o sous quel mode de faire-valoir ?
 - Fermage/métayage
 - Autre
 - (préciser) :
 - o De l'épandage est-il réalisé sur les terres environnantes ? Oui Non

RESEAUX :

Le bâtiment est-il raccordé ?

- à une route suffisamment dimensionnée ? **Oui** Non
- au réseau public d'eau potable en capacité suffisante ? **Oui** Non
- au réseau d'électricité en capacité suffisante ? **Oui** Non
- à un réseau d'assainissement ? Oui **Non**
 - sinon, existe-t-il un assainissement autonome ? Oui ? Non

INTERET ARCHITECTURAL :

Etat du bâtiment ?

- Description sommaire de l'état du bâtiment : ancienne grange
- Les murs porteurs du bâtiment sont-ils présents ? **Oui** **Non**
- La toiture est-elle encore présente en totalité ? **Oui** **Non**
- La construction est-elle en architecture traditionnelle ? **Oui** **Non**
- Autre style de construction (préciser l'intérêt patrimonial) :

.....
.....

Photographie(s):



